



Comité des Artistes Auteurs Plasticiens

Créé par des artistes en 1996, le CAAP est une organisation professionnelle sous forme associative.

Le CAAP privilégie la construction d'un pôle de réflexion et d'information sur toutes les questions relatives aux arts plastiques et aux artistes-auteurs plasticiens. Devant la difficulté d'accéder à l'information, le CAAP met à la disposition des artistes deux sources d'information : un bulletin papier intitulé "l'info Noir/blanc", qui aborde, selon l'actualité, des sujets juridiques, économiques, sociaux et politiques liés aux arts plastiques (notre site est actuellement fermé et en cours de reformatage). Le CAAP développe aussi une activité de conseil notamment juridique.

Le CAAP est non seulement un pôle d'analyse et de soutien pour les artistes mais également une force de propositions et d'actions pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des plasticien-nes. Dans la logique du travail de terrain mené depuis plusieurs années, des membres du CAAP siègent au sein des commissions nationales et régionales (commande publique 1%) pour défendre les intérêts des artistes. Le CAAP collabore avec de nombreuses associations de plasticiens, il est membre de la Fédération des Réseaux et Associations d'Artistes Plasticiens (FRAAP).

En termes de fonctionnement, le conseil d'administration du CAAP se réunit tous les mois pour travailler sur les différents chantiers en cours, définir les actions à mener sous formes d'interpellations écrites, d'enquêtes ou de rencontres, analyser les réponses à ses courriers et bien sûr préparer le bulletin d'information.

Les adhérents sont informés de l'ordre du jour de chacun des CA auxquels ils peuvent librement participer. Une AG annuelle permet de tirer un bilan des activités menées et de renouveler le CA.

L'adhésion au CAAP n'est pas dépendante du type d'activité artistique déployée par l'artiste ni de son esthétique. Nous ne prenons aucun parti à ce sujet et défendons les dossiers avec comme seul critère le seul fait d'avoir une activité artistique dans le domaine des arts visuels.

Les activités de nos adhérents actuels couvrent ainsi tous les domaines dans des approches traditionnelles et contemporaines.

Historiquement, nous avons été amenés à de nombreuses reprises à soutenir des artistes contemporains aux prises avec des actes de censure, des situations de discrimination et des destructions d'oeuvres, dans l'espace public notamment.

Enfin, les appels à participation à des projets artistiques et tout appel à candidature recueillis par la FRAAP sont transmis au CAAP (et à toutes les associations fédérées bien sûr) et répercutés auprès de nos adhérents.

Pour continuer à défendre les intérêts des artistes, l'association a besoin de votre soutien moral et énergétique (les réunions sont ouvertes à tous les membres qui souhaitent intégrer l'équipe de travail) mais aussi de votre participation financière. L'adhésion est ouverte à tous, y compris aux personnes morales (associations, institutions, écoles d'art, centres de documentation, etc.).

Conscient des situations de précarité, le CAAP a adopté depuis 2002 le barème suivant :

Cotisation minimale : 10 euros (joindre copie de la carte d'étudiant ou copie de l'avis de non-imposition)

Cotisation de base : 30 euros

Cotisation de soutien : 90 euros (notamment pour les personnes morales).

Pour adhérer au CAAP, envoyez votre cotisation accompagnée du bon complété au siège social :
187, rue du faubourg Poissonnière 75009 PARIS
Tél. 01 48 78 32 52 (sur répondeur)
Mail : caap@caap.asso.fr

BULLETIN D'ADHÉSION

Prénom :

plasticien(ne)

Nom :

autre (préciser)

Adresse :

Tél.

Fax :

Mail :

Site :

Cotisation d'un montant de réglée par chèque n° :

Banque :

Date :

Signature :

30 euros (cotisation de base)

10 euros (joindre copie de la carte étudiante ou de l'avis de non-imposition)

90 euros (cotisation de soutien, personne morale)

souhaite recevoir un reçu